



À notre partenaire de confiance,

À la suite de notre révision annuelle, toutes les polices AMI^{MD} et Sante Plus^{MD} en vigueur comportant les garanties ci-dessous feront l'objet d'un ajustement tarifaire. Les ajustements de primes cette année sont principalement liés à la hausse continue des coûts des soins de santé.

Veillez consulter ci-dessous les détails, y compris les dates d'entrée en vigueur :

AMI : augmentation des taux de 5 % à compter du 1^{er} janvier 2026

- Toutes les garanties

Santé Plus : augmentation des taux de 5 % à compter du 1^{er} février 2026

- Garantie Accident-Maladie (avec ou sans médicaments)
- Hospitalisation
- Médicaments
- Voyage
- Indemnisation quotidienne
- Soins dentaires
- Soins et assistance à domicile (Protection régulière et de luxe)

Il est possible que la prime de votre client ait également été affectée par d'autres facteurs, tels qu'un changement de groupe d'âge.

Services et avantages exclusifs

Les divers services et programmes exclusifs sont inclus dans le contrat d'assurance santé de vos clients :

- Service de télémédecine : consultation avec un professionnel de la santé 24/7, dans le confort du foyer.
- Programme Assistance : accès à différents services de soutien et d'accompagnement, ainsi qu'à de l'information juridique.
- Avantage Bleu^{MD} : rabais intéressants sur de nombreux produits et services de santé.

Pour réviser la couverture de votre client et vous assurer qu'elle répond à ses besoins, ou si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter : [Support aux Partenaires et à la Rémunération](#) au 1 800 361-2538.

Nous vous remercions de votre soutien continu.

Luc Monette

Vice-président, développement des affaires assurance santé